

RAPPORT DE JURY
Concours externe et interne de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale
(Décret n°2010-302 du 19 mars 2010)

Président de jury : Madame ACLOQUE Anne, Secrétaire Générale, D.S.D.E.N de la Haute Savoie

SESSION 2019

SA COMMUN EXTERNE CLASSE NORMALE : Nombre de postes : 05 postes

SA COMMUN INTERNE CLASSE NORMALE: Nombre de postes : 06 postes

Concours	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
Externe	244	94	17	5	5
Interne	263	156	19	6	5

I / CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS :

1/ Conditions d'accès concours externe :

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

2/ Conditions d'accès concours interne :

Ce concours est ouvert aux **candidats justifiant d'au moins quatre ans de services publics** au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert. Sont des services publics, les services accomplis en qualité d'agent public, c'est-à-dire de fonctionnaire ou d'agent non titulaire bénéficiant d'un contrat de droit public, relevant de l'une des trois fonctions publiques (fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière), ou de militaire. Les services accomplis au sein d'une organisation internationale intergouvernementale sont assimilés à des services publics.

II / LES EPREUVES :

1/ Concours externe :

Epreuves d'admissibilité :

1) Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient 3).

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages ;

2) Une épreuve constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- comptabilité et finance ;
- problèmes économiques et sociaux ;
- enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie (durée : trois heures ; coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option). A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.

Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.

Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.

Epreuve orale d'admission :

Consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes ; coefficient 4).

En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission. Le jury dispose de cette fiche de renseignement pour la conduite de l'entretien qui suit l'exposé.

2/ Concours interne :

Epreuve d'admissibilité :

L'épreuve d'admissibilité consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient 3).

Epreuve d'admission :

Il s'agit d'un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle.

III / STATISTIQUES :

1/ CONCOURS EXTERNE :

Statistiques inscriptions : 244 inscrits dont 221 femmes et 23 hommes.

Seuil admissibilité : le dernier candidat admissible a obtenu une moyenne de 13.9/20.

Répartition par notes :

Epreuve écrite	Absents	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Cas pratique	147	94	00/20	19/20	11.24/20

Epreuve écrite à options	Absents	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Comptabilité Finance	18	12	2.75/20	16.75/20	08.96/20
Ressources Humaines	83	49	04/20	18.25/20	11.83/20
Enjeux France Contemporaine et Union Européenne	12	15	05.50/20	13.25/20	08.75/20
Problèmes économiques et sociaux	39	16	01.75/20	15/20	10.72/20

Statistiques à l'admission :

Seuil admission : Le dernier candidat admis sur liste principale a obtenu une moyenne de 15.44/20.

Répartition par notes des candidats admis sur liste principale :

Epreuve orale	Absents	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Conversation avec le jury	4 (fiches individuelles pas téléverser)	13	08/20	17/20	14.04

Statistiques des candidats admis :

Répartition hommes / femmes

Femmes	5
Homme	0

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :

Répartition hommes / femmes

Femmes	4
Hommes	1

2/ CONCOURS INTERNE :

Statistiques inscription : 263 candidats dont 232 femmes et 31 hommes.

Seuil admissibilité : Le dernier candidat admissible a obtenu une moyenne de 16.25/20.

Répartition par notes :

Epreuve écrite	Absents	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Cas pratique	107	156	03.25/20	19.5/20	12.22/20

Statistiques à l'admission :

Seuil admission : Le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 14.85/20 et le dernier candidat sur liste complémentaire a obtenu une moyenne de 13.71/20.

Répartition par notes des candidats admis sur liste principale :

Epreuve orale	Absent	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Conversation avec le jury	1	18	05.50/20	18/20	11.56/20

Statistiques des candidats admis :

Répartition hommes / femmes

Femmes	4
Hommes	2

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :

Répartition hommes / femmes

Femmes	4
Hommes	1

IV / COMPTE RENDU :

1/ Concours SA commun externe :

A/ Epreuve écrite d'admissibilité : Cas Pratique

Le sujet du concours 2019 : une note synthétique pour votre chef de bureau sur les effets de la réforme de la santé pour les assurés et les professionnels du secteur audiologie ainsi que les moyens de communication mis en place pour faire connaître ce dispositif. Les candidats pouvaient s'appuyer sur cinq documents joints en annexes.

La synthèse des corrections permet les remarques suivantes :

- **Sur la forme du sujet :**

Il est important que les candidats prennent le temps de bien lire ce qui est demandé. La note est un exercice spécifique. Trop souvent, les candidats ne respectent pas le formalisme demandé et répondent au sujet par une dissertation ou un résumé de texte incomplet ou une énumération de réponses sous forme de « tiret ». Cela ne correspond pas à l'exercice attendu.

La note de synthèse doit présenter l'ensemble des informations dont la référence des textes et se présenter sous une forme facilement exploitable par le supérieur hiérarchique. L'exposé doit être concis, clair, précis avec des points facilement repérables et des références aux textes. En aucun cas il s'agit de développer avec une « densité » illisible, un sujet particulier. Les candidats qui n'ont pas respectés cette consigne essentielle ont systématiquement été sanctionnés comme ne répondant pas au sujet.

Par ailleurs, le jury rappelle que la concision suppose des phrases construites dans un français adapté et une orthographe qui n'est pas approximative. Le jury a constaté des structures de phrases parfois inappropriées où le sujet de la phrase n'est pas toujours clair et où les tournures de phrases relèvent plus de l'expression orale qu'écrite.

- **Sur le fond du sujet :**

Les candidats doivent apporter beaucoup d'attention au plan proposé. Trop souvent, il n'y a pas d'annonce de plan, ou un plan inapproprié ou incomplet. Les membres du jury constatent également des annonces de plan et des développements totalement différents ou des plans qui ne répondent que partiellement au sujet. Ainsi, il était bien demandé une note portant sur les effets et la communication. La deuxième partie a souvent été oubliée ou traitée que partiellement.

Il est important que les candidats répondent aux questions posées en s'appuyant sur des éléments contextuels clairement exposés. Les meilleures copies présentent une introduction claire et un sujet bien contextualisé, un plan équilibré, un écrit qui répond aux questions posées avec rigueur et exhaustivité.

Enfin, le jury a constaté que les documents joints en annexe étaient parfois exploités que partiellement.

B / Epreuves écrite d'admissibilité A Option

1- Questions communes

Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Les candidats devaient répondre à 2 questions portant sur le règlement général de protection des données (RGPD).

Les candidats n'exploitent pas ou peu les documents mis à leur disposition pour répondre aux questions posées. Souvent les réponses sont incomplètes ou incorrectes montrant en cela soit une problématique de gestion du temps soit une difficulté à comprendre l'attendu.

Les meilleures copies apportent des réponses structurées et précises aux questions.

2- Comptabilité et finances

Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Le sujet comptabilité et finances se présentait sous la forme d'un dossier et de 6 annexes. Le candidat devait répondre à quatre questions portant sur les relations clients/fournisseurs, sur des opérations d'investissement, sur des opérations d'inventaire et sur une analyse financière. Les sujets répondent au niveau exigé des candidats.

Les points à développer dans chacune des questions nécessitaient essentiellement une lecture attentive des documents mis à disposition mais surtout une maîtrise des principes comptables. Cette option fait appel à la maîtrise d'un ensemble de règles qui mobilisent des connaissances relatives aux opérations financières. Ces connaissances ne sont globalement pas maîtrisées. Par exemple, connaître et utiliser correctement le principe de base du débit et du crédit, du calcul des pourcentages.

Les candidats ont répondu dans la limite de leurs connaissances. D'une manière générale, le jury constate un manque de connaissance des règles comptables, de la technique comptable et une absence d'analyse des résultats.

3- Les Problèmes économiques et sociaux

Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Le sujet relatif aux problèmes économiques et sociaux se présentait sous la forme de quatre questions auxquelles les candidats devaient répondre en s'appuyant sur les documents joints au dossier (4 annexes) et sur leurs connaissances.

Les candidats les plus en difficulté ont une méconnaissance des contenus théoriques. Les réponses apportées ne sont pas développées ou ne répondent pas aux questions posées.

Certains candidats montrent une réelle capacité d'analyse mais n'ont pas approfondi les réponses. Le jury constate également que les candidats qui réussissent le mieux savent exploiter les documents mis à leur disposition et répondre aux questions en s'appuyant sur des connaissances solides et une maîtrise des concepts économiques.

4- Enjeux de la France Contemporaine et de l'Union Européenne

Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Le sujet était composé de 4 questions portant sur les faits marquants du XXème siècle de la démographie française, sur le phénomène de vieillissement de la population française à comparer à celui des pays européens, sur la répartition territoriale et les enjeux du vieillissement de la population française et sur les actions entreprises par les pouvoirs publics pour faire face au vieillissement de la population en France. Les candidats pouvaient s'appuyer sur les six documents annexés.

Les candidats apportent des réponses souvent inégales avec une difficulté à exploiter les documents mis à disposition, soit en ne sachant pas y retrouver des éléments de réponse, soit en effectuant « une copie » d'éléments pris dans les documents. Les copies les plus en difficulté sont celles où l'apport de connaissances personnelles est très partiel, où il n'y a pas de réflexion personnelle et où manifestement les réponses sont très incomplètes. Les candidats doivent également veiller à la formulation des réponses apportées.

5- Gestion des ressources humaines

Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Les candidats devaient répondre à trois questions d'actualité portant sur le RIFSEEP, sur la laïcité et sur le compte personnel de formation. Ils pouvaient s'appuyer sur 3 documents.

Si les copies étaient le plus souvent correctes, les meilleures copies présentent une réflexion approfondie étayée par les éléments trouvés dans les documents mis à disposition des candidats et par des connaissances personnelles réelles.

Il faut noter que certains candidats n'ont pas répondu ou partiellement aux questions posées soit par manque de temps soit manifestement par des connaissances insuffisantes. Par ailleurs, des copies avaient des réponses exactes mais très parcellaires ce qui a nécessairement eu un impact sur la note définitive.

C / Epreuve orale d'admission : Entretien avec le jury

Remarques concernant les sujets :

Les sujets étaient variés et inscrits dans l'actualité. Toutefois, certains sujets plus longs ont parfois posé de grandes difficultés aux candidats et d'autres sujets, par leur complexité ou le thème abordé ont pu en déstabiliser d'autres.

Attendus du jury vis-à-vis des candidats :

D'une manière générale, le jury attend des candidats une pensée structurée et une capacité à élargir le débat par rapport au texte. Il est également attendu un certain dynamisme dans la présentation, de ne pas trop coller au texte, dans le sens où le candidat ne doit pas le paraphraser. Les candidats doivent également faire un effort de contextualisation et présenter un exposé.

Éléments observés par rapport à ces attendus :

Les candidats ont eu beaucoup de difficultés à s'adapter et à construire une intervention structurée tout en respectant une durée d'intervention de dix minutes. Trop souvent, les candidats interviennent moins de 5 mn en ne se détachant pas du texte, en reprenant des expressions complètes du texte et en montrant une capacité d'analyse réduite. Les candidats doivent impérativement travailler avec méthode cet oral qui peut vite les déstabiliser et montrer au jury une absence totale de préparation de l'épreuve. Trop souvent les candidats ne savent pas utiliser le texte pour aborder l'actualité et apporter par leurs connaissances une réflexion aboutie et élargie. Les candidats doivent avoir la capacité d'exposer de façon structurée et dynamique le sujet du texte tout en répondant aux questions et en sachant éventuellement « rebondir » sur l'actualité. Certaines prestations démontrent une préparation au concours insuffisante et un manque d'intérêt pour l'actualité qui ne permettent pas aux candidats de présenter un exposé construit et argumenté au jury en respectant le temps imparti.

Sur les mises en situations : les candidats, qu'ils soient déjà en poste à l'éducation nationale ou non doivent impérativement s'intéresser au système éducatif et à l'actualité des réformes et mesures investies par l'éducation nationale. Ils doivent chercher et comprendre les attendus des cadres envers des cadres intermédiaires et se positionner en tant que tel. Ils doivent enfin apporter dans un exposé clair, construit et avec un vocabulaire adapté, des réponses aux mises en situation présentées à chacun des candidats.

Les meilleurs oraux montrent manifestement une réelle préparation au concours et une maîtrise de l'environnement immédiat. Reste parfois une difficulté à se projeter sur les futures fonctions, un certain nombre de candidat n'ayant pas d'idée sur les différentes fonctions que peuvent occuper un(e) SAENES.

2/ Concours SA commun interne :

A / Epreuve écrite d'admissibilité: Cas Pratique (note identique à celle du concours externe)

Le sujet du concours 2019 : une note synthétique pour votre chef de bureau sur les effets de la réforme de la santé pour les assurés et les professionnels du secteur audiologie ainsi que les moyens de communication mis en place pour faire connaître ce dispositif. Les candidats pouvaient s'appuyer sur cinq documents joints en annexes.

La synthèse des corrections permet les remarques suivantes :

- **Sur la forme du sujet :**

Il est important que les candidats prennent le temps de bien lire ce qui est demandé. La note est un exercice spécifique. Trop souvent, les candidats ne respectent pas le formalisme demandé et répondent au sujet par une dissertation ou un résumé de texte incomplet ou une énumération de réponses sous forme de « tiret ». Cela ne répond pas au sujet énoncé et à l'exercice attendu.

La note de synthèse doit présenter l'ensemble des informations dont la référence des textes et se présenter sous une forme facilement exploitable par le supérieur hiérarchique. L'exposé doit être concis, clair, précis avec des points facilement repérables et des références aux textes. En aucun cas, il s'agit de développer avec une « densité » illisible, un sujet particulier. Les candidats qui n'ont pas respectés cette consigne essentielle ont systématiquement été sanctionnés comme ne répondant pas au sujet.

Par ailleurs, le jury rappelle que la concision suppose des phrases construites dans un français adapté et une orthographe qui n'est pas approximative. Le jury a constaté des structures de phrases parfois inappropriées où le sujet de la phrase n'est pas toujours clair et où les tournures de phrases relèvent plus de l'expression orale qu'écrite.

- **Sur le fond du sujet :**

Les candidats doivent apporter beaucoup d'attention au plan proposé. Trop souvent, il n'y a pas d'annonce de plan, ou un plan inapproprié ou incomplet. Les membres du jury constatent également des annonces de plan et des développements totalement différents ou des plans qui ne répondent que partiellement au sujet. Ainsi, il était bien demandé une note portant sur les effets et la communication. La deuxième partie a souvent été oubliée ou traitée que partiellement.

Il est important que les candidats répondent aux questions posées en s'appuyant sur des éléments contextuels clairement exposés. Les meilleures copies présentent une introduction claire et un sujet bien contextualisé, un plan équilibré, un écrit qui répond aux questions posées avec rigueur et exhaustivité.

Enfin, le jury a constaté que les documents joints en annexe étaient parfois exploités que partiellement.

B / Epreuve orale d'admission : Entretien avec le jury

Lecture et présentation du dossier RAEP :

Les RAEP sont essentiellement soignés et dénotent déjà la culture administrative de certains candidats. Les documents répondent majoritairement à l'exercice imposé. Il n'y a pas de RAEP présenté de manière chronologique mais des dossiers avec une analyse des compétences techniques et un exposé des savoirs faire et savoirs être.

Toutes les rubriques sont complètes et il y a une bonne description des compétences. Pour autant, certains ne mettent pas assez en perspective des éléments essentiels et ne font pas ressortir les compétences et l'expérience en relation de ce qui attendu.

Attendus et recommandations du jury vis-à-vis des candidats :

Au-delà de la compétence technique, les candidats n'ont parfois pas de capacité de recul et une totale méconnaissance des missions exercées par un(e) SAENES. La culture administrative est souvent très générale et parfois connue d'une manière très minimaliste. Certains candidats ne maîtrisent que leur environnement immédiat.

Le jury attend des candidats une bonne connaissance des termes utilisés dans le RAEP et l'appropriation des compétences mentionnées. Il a constaté pour certains candidats un « delta » entre l'écrit et la prestation orale qui peut être très importante. Pour quelques candidats, le jury c'est interrogé sur le rédacteur du dossier RAEP.

D'une manière générale, les candidats les plus en difficultés ont préparés l'épreuve orale sur la forme et pas sur le fond. Beaucoup de candidats montrent une absence de recul sur leur métier, sur le contexte professionnel et certains ne montrent pas de connaissance de leur milieu professionnel immédiat et n'ont pas eu la curiosité d'acquérir une culture professionnelle notamment sur l'éducation nationale dans toute sa diversité.

Une partie des difficultés peuvent être dues à un stress important non géré. Les candidats doivent également éviter d'apprendre par cœur leur présentation. L'exercice de réciter par cœur son RAEP pour se rassurer va à l'encontre de ce qui est attendu par le jury et ne permet pas au candidat de se projeter sur les questions qui pourront être posées d'après les éléments présentés dans le dossier.

La présidente du jury,

Anne ACLOQUE
Secrétaire Générale, D.S.D.E.N de la Haute Savoie